

PORT : ARZAL-CAMOËL

NOTE 01-2017

Rédacteur :
Benjamin GUEZET

Port d'Arzal-Camoël
02-97-45-02-97

**OBJET: Réunion du Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance
PORT D'ARZAL-CAMOËL, le 16 mai 2017**

Pièce Jointe Document CLUPIPP distribué en réunion et Feuille de route 2016/2017

Présents :

Franck NOEL : Service des ports - Conseil départemental du Morbihan

Didier GOURLAY : Service des ports – Conseil départemental du Morbihan

Arnauld DEVYS : Directeur adjoint de la Compagnie des Ports du Morbihan

Benjamin GUEZET : Directeur du port d'Arzal-Camoël

Ainsi que 16 plaisanciers membres du CLUPIPP (feuille de présence)

F.NOEL rappelle les notions de CLUPIPP qui se réunit une fois par an et de conseil portuaire.

Pour le port d'Arzal-Camoël, 225 personnes sont inscrites sur la liste CLUPIPP (183 en 2016).

La réunion débute par l'élection des représentants du CLUPIPP au conseil portuaire, pour un mandat de 5 ans (4 titulaires et 4 suppléants). 58 personnes ont participé au vote.

Après dépouillement des bulletins et décompte des voix,

Sont élus titulaires :

- M. LE HENAFF Edouard : 26 voix
- M. GROSS François : 26 voix
- M. BARRAIS Jean-Richard : 25 voix
- M. ABGRALL Bernard : 23 voix

Sont élus suppléants :

- M. JACQUEMIN André : 22 voix
- M. RIO Yves : 22 voix
- M. MEDARD Paul : 21 voix
- M. MOREAU Hubert : 21 voix

A noter que M. Claude JACQUET a obtenu le même nombre de voix que Messieurs Paul MEDARD et Hubert MOREAU (21 voix). La règle de l'âge, définie en début de réunion par les participants, donne Monsieur JACQUET non élu car étant le plus jeune des 3 candidats ex-aequo.

DESTINATAIRES : Affichage en capitainerie - site internet

COPIES : MO. JARLINGAND (Maire d'Arzal) – B. LE GUEN (Maire de CAMOËL)
M. LE BRAS – A.DEVYS

Le document remis aux participants est étudié : présentation du port et de son activité 2016, feuille de route 2017 avec résultats financiers 2016 et prévisions 2017.

Questions diverses :

Question : Un plaisancier souhaite que soit positionnée une signalétique rappelant la vitesse limitée à 30 km/h à l'entrée de la zone portuaire, pour lutter contre la vitesse excessive de nombreux véhicules

Réponse : La voie d'accès à la zone portuaire est une route communale. Une demande va être faite par le port auprès de la commune pour renforcer la signalisation routière (au sol ou sur panneau), dans la continuité de ce qui a été fait devant la cale de mise à l'eau.

Question : Plusieurs plaisanciers demandent à ce que le revêtement des petits parking le long de la rive Arzal (en hiver : très boueux et salissants) soit amélioré.

Réponse : La mise en place d'un revêtement de type « stabilisé » sera étudiée (pas d'enrobé), en lien avec le projet de restructuration des espaces verts situés devant la capitainerie (esplanade).

Question : Un plaisancier s'interroge sur le stationnement des camping-cars sur le parking de la rive Camoël, et plus généralement sur le port d'Arzal-Camoël.

Réponse : La présence des camping-cars sur les parkings du port d'Arzal-Camoël est suivie de près par les services du port. Les propriétaires de camping-car disposant d'un contrat d'emplacement dans le port sont invités à laisser leur véhicule sur le parking « du haut » de la rive Camoël lors de leur navigation.

D'une manière générale, les services du port font tout leur possible pour laisser libre les places de parking aux voitures. Par ailleurs, Madame Jarligand, maire d'Arzal, a pris en date du 24 avril 2017 un arrêté interdisant le stationnement des camping-cars sur le terre-plein du barrage d'Arzal.

Question : Un plaisancier demande à ce que les charriots d'armement soient mieux répartis le long de la rive Camoël.

Réponse : Les services du port vont étudier la mise en place d'un point de service supplémentaire en milieu de parking, tout en faisant un état des lieux du nombre de chariots d'armement à disposition sur les deux rives du port.

Question : Un plaisancier fait remarquer qu'un robinet et un sèche-mains sont défectueux dans les sanitaires Camoël 2 (Camoël Est).

Réponse : Le robinet est commandé et le sèche-mains va être réparé au plus vite.

Question : Un plaisancier s'interroge sur la situation de l'Association des Plaisanciers du Port d'Arzal-Camoël (APPAC).

Réponse : L'APPAC, après un changement de bureau en 2016, compte à ce jour 130 adhérents. Les services du port sont en permanence à l'écoute des remarques et demandes de l'association, qui reste un interlocuteur important de la vie du port.

Question : Un plaisancier demande si un projet de mise en place de caméras de surveillance sur les pontons est à l'ordre du jour, afin de lutter contre les vols sur les bateaux.

Réponse : Ce projet n'est pas à l'ordre du jour mais il pourra être étudié à l'avenir. Les exemples d'expérimentation actuellement en cours sur les ports de la Trinité sur Mer et le Crouesty révèlent que ce sujet est complexe et demande du temps. Les services du port encouragent les plaisanciers à porter plainte auprès de la gendarmerie d'une part, et venir témoigner en capitainerie en cas de vol constaté sur leur bateau.

Franck Noël remercie l'assemblée de leur participation et leur implication dans la vie du port d'Arzal-Camoël, puis lève la séance à 12h15.